

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 17 OCTOBRE 2016**

---

**L'an deux mille seize, le DIX-SEPT OCTOBRE à DIX-NEUF heures**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni Salle de l'Europe, sous la présidence de Daniel VAILLEAU, Maire, en session ordinaire.

Présents

Daniel VAILLEAU, *Maire*, Bérangère GILLE, Gérard CEZARD, Pascale DAVID, Catherine LEPESANT, Nicolas BAIDARACHVILLY, Jean-Pierre CARDIN, James FLAESCH *Adjoints au Maire*, Jacqueline FUMOLEAU, Alain MORISSET, Denis BROWNE, Pascal LAFFARGUE, Pascal OLIVO, Nathalie PICHOT, Soline LAILLET, Sophie BEAUCHAMPS, Valérie CEZARD-CITHAREL, Jean-Marie GIRARD, Vincent DUBOY, Bruno CAPDEVIELLE, Denis MARECHAL, Michèle BABEUF, Hélène PIGEONNIER, Olivia EYCHENNE pour les questions 2 – 3 – 4, *Conseillers Municipaux*

Absents procurations

Philippe AUDAU (Procuration : Denis BROWNE)  
Marie-Hélène NIVET (Procuration : Michèle BABEUF)

Absents excusés :

Maurice CAILLAUD  
Olivia EYCHENNE pour les questions 1- 5 – 6 – 7 – 8 – 9

Secrétaire de séance : Valérie CEZARD-CITHAREL

Date de la convocation **10 Octobre 2016**

Membres en exercice : **27**

Membres présents : **24**

Pouvoirs : **2**

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance

<b>Numéros</b>	<b>SOMMAIRE</b>	<b>Feuillets</b>
-	Présents, Absents, Procurations	16 0131
-	Sommaire	
-	Ordre du jour	
	Grille des délibérations	
	Grille des décisions	
	Compte-rendu	
-	Grille des signatures	
<b>Délibérations</b>		
61/2016	Administration générale : Poste d'adjoint – Vacance suite à la démission d'un Adjoint	
62/2016	Administration générale : Commissions municipales – Libellés et désignation	
63/2016	Administration générale : Répartition des indemnités des élus	
64/2016	Intercommunalité : Statuts de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle – Révision et modification	
65/2016	Patrimoine : Pôle santé – Vente d'un terrain communal à la SCIA POLE SANTE ANGOULINS	
66/2016	Patrimoine : Charte architecturale – Présentation du document	
67/2016	Vie associative : Salles municipales – Tarifs et conventions	
68/2016	Enfance/Jeunesse : Jeune public – Projet P (Art) cours – Convention partenariat entre la ville de La Rochelle et la Commune	

### Décisions 2<sup>ème</sup> trimestre 2016

N°	Objet	Folio
D 04/2016	Décision relative à l'acquisition d'une tondeuse autoportée GRILLO achetée à ROCHEFORT PLAISANCE MOTOCULTURE (31.326 € TTC) avec reprise de la tondeuse autoportée KUBOTA (3.900 € TTC) (Solde : 27.426 €)	
D 05/2016	Décision relative à la modification de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de place et stationnement des autocaravanes	
D 06/2016	Décision relative au financement des investissements 2016 : Programme d'action du PAPI – Contrat de prêt de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes (250.000 €)	

### Décisions 3<sup>ème</sup> trimestre 2016

N°	Objet	Folio
D 07/2016	Décision relative au contrat de maîtrise d'œuvre –SARL COINTET ASSOCIES- pour la réalisation d'un sanitaire pour personne à mobilité réduite au restaurant scolaire (1.080 € TTC)	
D 08/2016	Décision relative à l'indemnisation du sinistre N° 3230371 – Candélabre rue Saint Gilles endommagé (1.173,01 € TTC)	
D 09/2016	Décision relative au contrat de service DI@LEGE – Suivi de la consommation d'électricité en temps réel (255,60 € TTC)	
D 10/2016	Annulée	
D 11/2016	Décision relative à l'attribution du marché d'entretien des espaces verts des zones d'activités sur la Commune d'Angoulins aux ATELIERS AUNIS SAINTONGE (32.297,28 € TTC)	

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE D'ANGOULINS-SUR-MER

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira

Salle Europe

Le Lundi 17 Octobre 2016 à 19 H

*Affiché le 11 Octobre 2016*

### **ORDRE DU JOUR**

#### **I – ADMINISTRATION GENERALE**

- 1 - Poste d'Adjoint : Vacance suite à la démission d'un adjoint
- 2 - Commissions municipales : libellés et désignations
- 3 - Répartition des indemnités des Elus

#### **II - INTERCOMMUNALITE**

- 4 – Statuts Communauté D'Agglomération La Rochelle : Révision et modification

#### **III – PATRIMOINE**

- 5 – Pôle Santé : vente d'un terrain communal à la SCIA « Pôle santé Angoulins »
- 6 – Charte architecturale : présentation du document

#### **IV – VIE ASSOCIATIVE**

- 7 - Salles municipales : tarifs et conventions

#### **V – ENFANCE JEUNESSE**

- 8 – Jeune public : Projet P (art) cours - convention partenariat entre la ville La Rochelle/commune
- 9 – Restauration municipale : marché public denrées alimentaires projet « bio et local »

#### **VI – QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire,  
Daniel VAILLEAU

## Compte-rendu

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2016.

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par M. le **Maire**, durant les deuxième et troisième trimestres 2016, dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée conformément à l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Décisions 2<sup>ème</sup> Trimestre 2016

N°	Objet
D 04/2016	Décision relative à l'acquisition d'une tondeuse autoportée GRILLO achetée à ROCHEFORT PLAISANCE MOTOCULTURE (31.326 € TTC) avec reprise de la tondeuse autoportée KUBOTA (3.900 € TTC) (Solde : 27.426 €)
D 05/2016	Décision relative à la modification de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de place et stationnement des autocaravanes
D 06/2016	Décision relative au financement des investissements 2016 : Programme d'action du PAPI – Contrat de prêt de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes (250.000 €)

### Décisions 3<sup>ème</sup> trimestre 2016

N°	Objet
D 07/2016	Décision relative au contrat de maîtrise d'œuvre –SARL COINTET ASSOCIES- pour la réalisation d'un sanitaire pour personne à mobilité réduite au restaurant scolaire (1.080 € TTC)
D 08/2016	Décision relative à l'indemnisation du sinistre N° 3230371 – Candélabre rue Saint Gilles endommagé (1.173,01 € TTC)
D 09/2016	Décision relative au contrat de service DI@LEGE – Suivi de la consommation d'électricité en temps réel (255,60 € TTC)
D 10/2016	Annulée

Monsieur Alain **MORISSET** demande les modalités de prise en charge de l'entretien de la zone commerciale par la commune, M. le **Maire** répond que la Communauté D'Agglomération de La Rochelle CDA verse une participation à la Commune. Madame Hélène **PIGEONNIER** demande l'ancien prix du marché public passé avec la société, il lui est répondu que le coût est de l'ordre de 26 000 €.

M. le **Maire** propose à l'assemblée, un changement dans le déroulement des questions de l'ordre du jour. Le conseil municipal accepte de débattre en premier lieu du sujet de la charte architecturale.

## 1 – Charte architecturale : présentation du document

Monsieur Gérard **CEZARD**, *adjoint délégué à l'urbanisme et patrimoine bâti*, rappelle la politique d'aménagement du territoire, initiée par l'équipe municipale depuis 2014, et la volonté d'agir sur l'urbanisation future de la commune. La densification du centre bourg, la recherche d'identité architecturale et paysagère ainsi que la planification de projets significatifs d'habitat individuel et ou collectif sont les principaux enjeux à venir.

En effet, la Commune présente une attractivité géographique et économique, renforcée par son classement comme pôle d'appui au sein de la CDA, et a su préserver une certaine authenticité. Mais cette dernière est fragilisée par une urbanisation qui risque à terme de banaliser un centre bourg de qualité et des espaces naturels particulièrement sensibles.

Monsieur le Maire souligne qu'afin de pouvoir maîtriser son territoire, le Conseil municipal a voté en séance du 26 mai 2014, les principes et modalités d'une politique de développement durable, en mobilisant un ensemble d'outils dont l'élaboration d'une charte architecturale et paysagère donnant ainsi un cadre de référence aux porteurs de projets, privés et professionnels. En effet, les Elus conscients de la valeur et des atouts de leur commune, ont décidé de valider cette démarche en séance du 17 novembre 2014. L'élaboration d'une charte architecturale et paysagère constitue une référence d'intérêt public qui aura pour objectifs de renforcer l'identité du territoire, de préserver la richesse architecturale et paysagère et enfin, de proposer des outils de maîtrise de son évolution.

Après avoir engagé une consultation, Monsieur Gérard **CEZARD** mentionne que la société **PONANT atelier Environnement et Architecture**, a été choisie pour réaliser selon le cahier des charges, l'étude et la mise en forme d'un outil pédagogique à destination d'un large public, sorte de guide avec des fiches de préconisations. Durant les phases de suivi et pilotage de l'étude, un travail collectif et partagé a été mené, les Elus ayant souhaité inscrire un volet animation et participation dans le processus. Il rappelle qu'à ce titre, un comité citoyen constitué sur ce projet, a permis ainsi d'impliquer la population tout au long du dispositif, avec l'assistance de professionnels experts, notamment le CAUE, sous le pilotage des Elus et que la commission municipale « Patrimoine et Urbanisme » a été associée à l'ensemble des réflexions.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Anne **BOISSET**, Responsable de l'étude au sein de la société **PONANT Atelier Environnement et Architecture** pour la présentation de la charte architecturale et paysagère, sa structuration en deux grandes parties et des exemples de fiche opérationnelle pour le quartier centre bourg.

Par ailleurs, Monsieur Gérard **CEZARD** communique l'agenda des réunions de concertation, d'échanges et des animations menées à ce sujet.

De plus, Il souligne la volonté de l'équipe municipale, d'intégrer ce support dans le volet architectural du nouveau PLUi, considérant la charte architecture et paysagère comme un outil de référence à la requalification du propos architectural sur la commune.

Un débat s'engage.

Après avoir remercié le travail complet réalisé par l'agence d'urbanisme, M. le **Maire** rappelle que ce document retraduit la manière de penser le territoire, l'évolution que l'on souhaite lui donner, tout en précisant que cet outil n'aura pas la même valeur que le Plan Local Urbanisme PLUi, mais que plusieurs communes se sont engagées précédemment dans cette démarche et ont réalisé un guide, support apprécié du public.

Monsieur Gérard **CEZARD** souligne que le système de fiches sous la forme de questions réponses, devrait répondre à l'attente des pétitionnaires, ce document sera très utile pour communiquer, de nombreuses indications seront ainsi fournies.

M. le **Maire** insiste sur la nécessité d'intégrer la charte architecturale au futur PLUi, cette démarche vertueuse permettra de préserver l'identité de la commune, et de maîtriser ainsi le cadre de vie des habitants. Il remercie Gérard **CEZARD** d'avoir mené à bien ce dossier en assurant la

coordination de l'ensemble des intervenants. Il indique par ailleurs, qu'il a assisté à une réunion conférence organisée par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement CAUE sur la densification des centres bourgs et que ce sujet est d'actualité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **DEBAT** sur le document de la charte architecturale
- **SOLLICITE** auprès de la CDA La Rochelle l'intégration du document dans le volet architectural du nouveau PLUi

VOTE

POUR : 20

ABSTENTIONS : 5

## **I – ADMINISTRATION GENERALE**

### **2 – Poste d'Adjoint : Vacance suite à la démission d'un adjoint**

Monsieur le **Maire** rappelle que lors de la séance du 22 avril 2014, le conseil municipal a fixé à huit le nombre d'adjoints en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il communique la démission de Monsieur Pascal **OLIVO**, de son poste de 2ème adjoint, accepté par M. le Préfet le 27 septembre dernier et précise au conseil municipal, que l'ordre des adjoints ne peut être modifié qu'en cas de vacance d'un poste d'adjoint et d'une nouvelle élection.

Conformément aux articles L 2122-10 et R 2121-3 du code général des collectivités territoriales, l'ordre du tableau des adjoints est déterminé par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus sur une même liste, par l'ordre de présentation sur la liste.

Un débat s'instaure.

Monsieur Pascal **OLIVO** fait part au conseil municipal de ses regrets, mais sa charge professionnelle ne lui permet pas d'être disponible pour exercer les fonctions d'adjoints, par contre, il conserve sur mandat de conseiller municipal. M. le **Maire** remercie Pascal **OLIVO** pour son engagement et se dit être admiratif de ses collègues qui assument une activité professionnelle et un mandat d'Adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **MAINTIENT** l'ordre du tableau du conseil municipal, chaque adjoint restant passant au rang supérieur

- ✚ 1er Adjoint : Bérange GILLE
- ✚ 2ème Adjoint : Gérard CEZARD
- ✚ 3ème Adjoint : Pascale DAVID
- ✚ 4ème Adjoint : Catherine LEPESANT
- ✚ 5ème Adjoint : Nicolas BAIDARACHVILLY
- ✚ 6ème Adjoint : Jean Pierre CARDIN
- ✚ 7<sup>ème</sup> Adjoint : James FLAESCH

- **DECIDE** de ne pas pourvoir au poste de 8<sup>ème</sup> adjoint de fait, vacant,

En effet, il souhaite après un premier constat de deux années, sur l'exercice et l'organisation des missions publiques, redistribuer les délégations attribuées aux adjoints et déléguer de nouvelles fonctions à Monsieur Maurice **CAILLAUD**, conseiller municipal.

Monsieur le Maire communique la nouvelle organisation envisagée et l'ensemble des délégations attribuées aux adjoints et aux conseillers municipaux.

### **Délégations nouvelles :**

#### **Adjoints**

1. Adjoint : Solidarités, Associations, Culture, Commerce, Tourisme, Affaires générales, (Bérangère GILLE)
2. Adjoint : Urbanisme, Patrimoine bâti, (Gérard CEZARD)
3. Adjoint : Littoral, Finances, (Pascale DAVID)
4. Adjoint : Education, Enfance, Jeunesse, Personnels, (Catherine LEPESANT)
5. Adjoint : Vivre ensemble, (Nicolas BAIDARACHVILLY)
6. Adjoint : Environnement, Espaces verts, (Jean-Pierre CARDIN)
7. Adjoint : Voirie, Réseaux, Transports, (James FLAESCH)

#### **Conseillers délégués**

- Communication et Transition numérique, (Philippe AUDAU)
- Sports et Loisirs, (Maurice CAILLAUD)

Madame Hélène **PIGEONNIER** fait observer que la délégation attribuée à Nicolas **BAIDARACHVILLY** « vivre ensemble » n'est pas très explicite et que Bérangère **GILLE** a des délégations de plus en plus nombreuses lors de chaque démission. Par ailleurs, elle s'interroge sur la différence de délégation entre adjoint et conseiller délégué. M. le **Maire** répond que les conseillers délégués sont associés aux adjoints, en fonction de champ de compétence ; Il indique qu'un travail de présentation détaillée des domaines couverts par les délégations est en cours. De la même façon, une coordination transversale entre les délégations est essentielle pour le bon fonctionnement de l'équipe. Il précise que cette nouvelle nomenclature a été motivée certes par la nécessité d'une répartition de la délégation de Pascal **OLIVO** mais aussi, surtout pour que les dénominations des délégations correspondent de façon très précise aux fonctions exercées par les élus après le retour d'expérience des premières années de mandat. L'objectif étant de servir au mieux les intérêts de nos concitoyens.

Madame Hélène **PIGEONNIER** s'interroge sur les différents élus intervenant sur la vie associative. M. le **Maire** répond que c'est un ensemble vaste, plus de quarante associations, et que l'équipe mène une réelle politique associative novatrice et volontariste donc le travail est partagé entre plusieurs élus et la coordination confiée à la 1ère adjointe ; Pascale **DAVID** est concernée par les associations liées au Littoral, Catherine **LEPESANT** par celles de l'enfance Jeunesse, Maurice **CAILLAUD** par celles du sport. Madame Pascale **DAVID** souligne que des échanges sur les dossiers sont fréquents entre élus délégués et que Maurice **CAILLAUD** est très actif sur les manifestations, sa participation à l'équipe municipale semble naturelle. Madame Bérangère **GILLE** complète en mentionnant que la gestion des dossiers, des projets s'accompagne systématiquement d'une concertation entre élus et donc d'une démarche transversale.

Madame Hélène **PIGEONNIER** souhaite que les commissions soient plus dynamiques et plus riches en contenu, elle indique que certaines commissions comme le tourisme par exemple n'ont pas été réactivées depuis un certain temps. Madame Pascale **DAVID** mentionne que la commission « littoral environnement » s'est réunie de manière régulière et que des éléments clés sont abordés notamment, ceux qui stratégiquement concernent le développement du territoire. Monsieur Gérard **CEZARD** fait observer que les élus sont sollicités pour apporter des sujets, que le travail est soutenu, qu'il faut du temps pour mener à bien les dossiers et que les discussions sont toujours très ouvertes encore faut-il que les membres des commissions soient présents.



Monsieur Vincent **DUBOY** dit être frustré par le fonctionnement actuel car les informations ne sont que descendantes, il est très difficile de s'investir. Il indique être démotivé et estime ne pas pouvoir faire valoir ses compétences, au service de la collectivité. Monsieur Gérard **CEZARD** précise que la commission urbanisme et patrimoine bâti s'est réunie neuf fois depuis le début du mandat, qu'une communication a été faite régulièrement. Monsieur Vincent **DUBOY** regrette que ces réunions aient lieu dans la journée, Monsieur Gérard **CEZARD** répond que les réunions de la commission sont programmées en fin de soirée justement pour permettre aux élus ayant une vie active d'y participer.

M. Le **Maire** souligne que la concertation est un défi au quotidien, qu'il s'engage à faire un bilan sur le travail réalisé par les commissions, en identifiant les forces et faiblesses. Il est convaincu qu'il existe des marges de progression et souhaiterait que le débat se porte, non pas sur des postures, majorité contre minorité, mais plutôt sur le fond, ce qu'il appelle de ses vœux et ce qui est cruellement absent.

Madame Hélène **PIGEONNIER** s'interroge : si le travail se fait en commission, à quel moment tous les élus de la majorité travaillent-ils ensemble ? M. le Maire s'étonne que les élus n'appartenant pas à la majorité ne posent pas de questions préalables aux réunions de conseil municipal. Monsieur Vincent **DUBOY** et Madame Hélène **PIGEONNIER** mentionnent que le temps entre l'envoi du dossier joint à la convocation et la réunion du conseil municipal est trop court. M. le **Maire** répond que les conseillers municipaux peuvent, à tout moment, venir consulter les dossiers en Mairie, ce qui n'est que rarement, voire jamais le cas.

VOTE

POUR : 20

ABSTENTIONS : 6

Fonction	Qualité	Nom, Prénom	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrage obtenu par le candidat ou la liste (en chiffres)	Nationalité (*)
Maire	M .	VAILLEAU Daniel	21/09/1948	05/04/2014	1025	FR
Premier adjoint	Mme	GILLE Bérangère	26/01/1948	05/04/2014	1025	FR
Deuxième Adjoint	M.	CEZARD Gérard	23/04/1951	05/04/2014	1025	FR
Troisième Adjoint	Mme	DAVID Pascale	21/02/1971	05/04/2014	1025	FR
Quatrième Adjoint	Mme	LEPESANT Catherine	05/02/1972	05/04/2014	1025	FR
Cinquième Adjoint	M.	BAIDARACHVILLY Nicolas	09/08/1970	05/04/2014	1025	FR
Sixième Adjoint	M.	CARDIN Jean-Pierre	27/03/1941	05/04/2014	1025	FR
Septième Adjoint	M.	FLAESCH James	14/11/1951	14/09/2015	1025	FR
Conseillère Municipale	Mme	FUMOLEAU Jacqueline	13/08/1937	05/04/2014	1025	FR
Conseiller Municipal	M.	MORISSET Alain	02/08/1946	05/04/2014	1025	FR
Conseiller Municipal	M.	BROWNE Denis	18/07/1952	05/04/2014	1025	FR
Conseiller Municipal	M.	LAFFARGUE Pascal	05/06/1961	05/04/2014	1025	FR
Conseiller Municipal	M.	AUDAU Philippe	04/10/1963	05/04/2014	1025	FR
Conseiller Municipal	M.	OLIVO Pascal	29/03/1964	05/04/2014	1025	FR
Conseillère Municipale	Mme	PICHOT Nathalie	13/04/1964	05/04/2014	1025	FR
Conseillère Municipale	Mme	LAILLET Soline	29/08/1965	05/04/2014	1025	FR
Conseillère Municipale	Mme	BEAUCHAMPS Sophie	12/01/1968	05/04/2014	1025	FR
Conseillère Municipale	Mme	EYCHENNE Olivia	03/06/1980	05/04/2014	1025	FR
Conseiller Municipal	M.	CAILLAUD Maurice	25/07/1951	27/08/2015	1025	FR
Conseillère Municipale	Mme	CEZARD-CITHAREL Valérie	29/11/1962	14/12/2015	1025	FR
Conseiller Municipal	M.	GIRARD Jean-Marie	28/05/1951	08/02/2016	1025	FR
Conseill Municipal	M.	DUBOY Vincent	30/05/1959	05/04/2014	853	FR
Conseillère Municipale	Mme	NIVET Marie-Hélène	07/08/1959	05/04/2014	853	FR
Conseiller Municipal	M.	CAPDEVIELLE Bruno	18/12/1966	10/06/2014	853	FR
Conseiller Municipal	M.	MARECHAL Denis	09/05/1952	29/06/2015	853	FR
Conseillère Municipale	Mme	BABEUF Michèle	17/12/1953	09/05/2016	853	FR
Conseillère Municipale	Mme	PIGEONNIER Hélène	03/02/1958	05/04/2014	246	FR

### **3 – Commissions municipales : libellés et désignations**

M. le **Maire** rappelle que le Conseil Municipal a voté en séance du 14 septembre 2015, la validation de **neuf** commissions permanentes, constituées de **neuf** conseillers municipaux pour chaque commission, chacune des trois listes étant représentée, et de personnes habilitées. M. le **Maire** est Président de droit, l'Adjoint ou le Conseiller délégué, Vice-Président, un conseiller municipal rapporteur.

Compte-tenu de la démission de Monsieur Pascal **OLIVO**, en qualité d'adjoint, et après deux années d'exercice des fonctions publiques, par les membres de la municipalité, M. le **Maire** fait part des modifications souhaitées de libellés et de vice-présidence des commissions municipales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **DESIGNE** les commissions comme suit :

#### **Commission Education, Enfance, Jeunesse**

**Catherine LEPESANT**, Bérangère GILLE, Maurice CAILLAUD, Nicolas BAIDARACHVILLY, Soline LAILLET, Nathalie PICHOT, Olivia EYCHENNE, Bruno CAPDEVIELLE, Hélène PIGEONNIER

#### **Commission Culture, Vie Associative, Sports**

**Bérangère GILLE**, Maurice CAILLAUD, Catherine LEPESANT, Nicolas BAIDARACHVILLY, Jean-Marie GIRARD, Soline LAILLET, Olivia EYCHENNE, Bruno CAPDEVIELLE, Hélène PIGEONNIER

#### **Commission Littoral, Environnement, Espaces Verts**

**Pascale DAVID**, Gérard CEZARD, **Jean-Pierre CARDIN**, James FLAESCH, Jacqueline FUMOLEAU, Pascal LAFFARGUE, Sophie BEAUCHAMPS, Michèle BABEUF, Hélène PIGEONNIER

#### **Commission Vivre ensemble**

**Nicolas BAIDARACHVILLY**, Bérangère GILLE, **Maurice CAILLAUD**, Pascale DAVID, Catherine LEPESANT, Jacqueline FUMOLEAU, Philippe AUDAU, Marie-Hélène NIVET, Hélène PIGEONNIER

#### **Commission Solidarité**

**Bérangère GILLE**, Jean-Marie GIRARD, Catherine LEPESANT, Jacqueline FUMOLEAU, Nathalie PICHOT, Sophie BEAUCHAMPS, Valérie CEZARD CITHAREL, Michèle BABEUF, Hélène PIGEONNIER

#### **Commission Urbanisme, Patrimoine bâti, Voirie, Réseaux, Transports**

**Gérard CEZARD**, James FLAESCH, Pascale DAVID, Jean-Pierre CARDIN, Denis BROWNE, Pascale LAFFARGUE, Soline LAILLET, Vincent DUBOY, Hélène PIGEONNIER

#### **Commission Commerce, Tourisme**

**Bérangère GILLE**, Gérard CEZARD, Nicolas BAIDARACHVILLY, Denis BROWNE, Jean-Marie GIRARD, Soline LAILLET, Sophie BEAUCHAMPS, Marie-Hélène NIVET, Hélène PIGEONNIER

#### **Commission Finances**

Pascal OLIVO, Bérangère GILLE, Jacqueline FUMOLEAU, Gérard CEZARD, Jean-Pierre CARDIN, Alain MORISSET, **Pascale DAVID**, Denis MARECHAL, Hélène PIGEONNIER

#### **Commission Communication et Transition numérique**

**Philippe AUDAU**, Pascal OLIVO, Pascale DAVID, Catherine LEPESANT, Nicolas BAIDARACHVILLY, Soline LAILLET, Sophie BEAUCHAMPS, Vincent DUBOY, Hélène PIGEONNIER

VOTE :

POUR : 20

ABSTENTIONS : 6

#### 4 – Répartition des indemnités des Elus

M. le **Maire** indique que dans la limite des taux maxima sur l'indice 1015, le Conseil Municipal a déterminé librement le montant des indemnités allouées aux Elus municipaux lors de sa séance du 22 avril 2014, décision modifiée lors de la séance du 14 septembre 2015, suite à une nouvelle élection d'adjoint.

Il rappelle l'ensemble des délégations attribuées aux adjoints et conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **MAINTIENT** le même dispositif
- **VALIDE** la répartition à l'identique du taux des indemnités des Elus, Maire et Adjoints Conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction comme suit :

<i>Identité des Bénéficiaires</i>	<i>Taux en % indice brut 1015</i>
Maire : M. Daniel VAILLEAU	55
1er adjoint : Mme Bérangère GILLE	17,6
2é adjoint : M. Gérard CEZARD	17,6
3é adjoint : M. Pascale DAVID	17,6
4é adjoint : Mme Catherine LEPESANT	17,6
5é adjoint : Mme Nicolas BAIDARACHVILLY	17,6
6é adjoint : M. Jean-Pierre CARDIN	17,6
7é adjoint : M. James FLAESCH	17,6
8é adjoint : non pourvu	17,6
Conseiller délégué : M. Philippe AUDAU	17,6
Conseiller délégué : M. Maurice CAILLAUD	17,6

VOTE

POUR : 20

ABSTENTIONS : 6

#### II – INTERCOMMUNALITE

##### **5 – Statuts de la Communauté D'Agglomération La Rochelle : Révision et modification**

M. le Maire expose au Conseil municipal que le Conseil communautaire, réuni le 22 septembre dernier, a adopté les statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, et souhaite informer l'assemblée, de ces nouvelles dispositions. Il rappelle que la délibération communautaire et le projet d'arrêté des nouveaux statuts ont été joints à l'ordre du jour.

Il souligne que ces nouveaux documents intègrent :

□ **les modifications adoptées lors du Conseil Communautaire du 24 novembre 2014,**

- Les évolutions législatives liées aux lois de Modernisation de l'Action Publique Territoriale (loi MAPTAM) du 27 janvier 2014, de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (loi LAMY) du 21 février 2014, du logement et urbanisme rénové (loi ALUR/DUFLOT) du 24 mars 2014 ;
- Les nouvelles dispositions réglementaires relatives à la composition du bureau (nombre maximum de 15 vice-présidents) applicables à compter du renouvellement des conseillers municipaux de mars 2014 ;
- L'introduction d'une nouvelle instance « la conférence des Maires » ;
- Les modifications d'écriture des articles relatifs à l'attribution de compensation et à la dotation de solidarité communautaire.

□ **les dernières évolutions législatives liées à la loi NOTRE du 7 Aout 2015**

- Les modifications de libellés de certaines compétences, et de répartition au sein des blocs de compétence obligatoires et optionnels ;
- Les transferts de compétences des communes vers les EPIC échelonné jusqu'en 2020 :

1° développement économique : suppression de l'intérêt communautaire, réalisation et aménagement de Zones d'Activités Economiques seule compétence de la CDA, politique locale du commerce, soutien aux activités commerciales et promotion touristique avec la création d'offices du tourisme

2° Accueil des gens du voyage

3° Déchets

□ **les transferts volontaires de compétences supplémentaires**

- 1° Développement économique :

Gestion des espaces congrès (Espace Encan et Forum des Pertuis)

- 2° Aménagement de l'espace communautaire :

Gestion des projets urbains opérations identifiées comme stratégiques

Gestion des abris voyageurs par souci de cohérence avec la compétence transports urbains

Un débat s'engage.

Madame Hélène **PIGEONNIER** indique que l'ensemble de ces décisions auront de fortes implications pour la commune. Sur le tourisme, elle demande si la taxe de séjour sera maintenue ou bien si un montant en substitution sera versé par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle CDA.

M. le **Maire** répond que c'est actuellement l'objet du débat communautaire, il précise que le transfert de compétence concerne uniquement la promotion touristique dont la création d'office du

tourisme, la mise en œuvre des politiques locales restant à la charge des communes, ce qui veut dire une répartition entre les différents échelons de collectivités. Le principe d'une taxe de séjour communautaire a été décidé pour assurer le fonctionnement de différentes structures à vocation touristique, dix communes perçoivent une taxe de séjour, il rappelle le conseil municipal a voté en 2015 des modifications dans le régime de taxation ; avec la passation au mode déclaratif. Au titre du transfert annoncé, une compensation sera versée par la CDA à la commune, elle serait d'un montant équivalent à la recette perçue, environ 60 000 €, il précise qu'après avoir recensé l'ensemble des charges afférentes à ce secteur, le montant de la dépense a été évalué à 110 000 €. Il communique le chiffre de 100 000 nuitées comptabilisées annuellement sur Angoulins et souligne la perte par la commune de la part dynamique de la taxe, l'évolution sera directe encaissée par la CDA.

M. le **Maire** indique que dans ce contexte, il a demandé au Président de la CDA d'initier une véritable politique de promotion touristique, un groupe de travail mène une réflexion, il est piloté par M. Jean Louis **LEONARD**, Vice-Président délégué au tourisme ; deux offices de tourisme communautaires devraient être mis en place : La Rochelle et Chatelaillon, le montant prévisionnel de la taxe serait de 1 400 000 € annuellement sur le territoire de la CDA.

M. le **Maire** inscrira, en fonction du résultat des échanges au sein de la CDA, ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal en décembre. Si aucune politique claire n'est définie, il proposera le refus de transférer la taxe de séjour à la CDA.

Madame Hélène **PIGEONNIER** fait remarquer qu'aucun écrit n'existe à ce sujet et que les politiques de Chatelaillon et de la Rochelle sont différentes. Effectivement, M. le **Maire** répond qu'Angoulins vise un tourisme raisonné et mesuré, et qu'il a adressé une lettre au Président de la CDA pour expliquer sa position. Monsieur Alain **MORISSET** mentionne en complément que la commission d'évaluations des charges de la CDA devra statuer et que le montage financier reste à définir.

Monsieur Bruno **CAPDEVIELLE** aborde les ouvertures des nouveaux commerces sur la zone commerciale, sur un plan économique, ces implantations sont importantes pour l'emploi, il demande quel organisme décide des nouvelles activités. M. le **Maire** informe l'assemblée que la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) a compétence pour examiner toutes les demandes d'extension ou de création de commerces. Il ajoute en précisant que ces membres ont refusé le projet d'extension des commerces annexes déposé par CARREFOUR. Les membres ont statué sur un dossier initié par une demande de permis de construire. La position des élus est confortée par la mise en œuvre du schéma de stratégie commerciale, outil voté en CDA le 22 septembre dernier, qui définit les grands principes du développement des commerces sur le territoire, à savoir pas d'extension envisagée, et la structuration des espaces existants, il existe de plus en plus des risques de friches commerciales. L'argument retenu est que le projet CARREFOUR, visant essentiellement à la création de petites boutiques, déstabiliserait les commerces du centre-ville de La Rochelle. Par ailleurs, il explique que contrairement aux termes de l'article du journal Sud-ouest, la compagnie de Phalsbourg, propriétaire des futurs bâtiments, zone des Ormeaux, accueillera trois enseignes sans réelle concurrence avec des commerces centre-bourg ou centre-ville, il cite « terres et eaux », « Stockomani », « Fête-ci Fête-ça ». Un travail de concertation a été engagé depuis un an sur le projet architectural.

Monsieur Bruno **CAPDEVIELLE** s'interroge sur l'implantation du commerce « L'heure du marché » autorisé en zone commerciale, il ne comprend pas car cette activité entre directement en concurrence avec les commerces du centre bourg. M. le **Maire** répond que le projet existe depuis longtemps avec « Couleur Marché », qu'il a rencontré Monsieur Stéphane **GUITET** à plusieurs reprises, qu'une réunion a eu lieu avec les commerçants du centre d'Angoulins, Cette personne est le président du syndicat des commerçants non sédentaires de Charente maritime, il a présenté un certain nombre d'arguments et considère que son activité n'est pas concurrentielle, sauf face à la grande distribution, il a invité l'ensemble de la profession à se remettre en cause, à proposer des produits de qualité et des prestations de services de proximité. Madame Hélène **PIGEONNIER** souligne qu'elle connaît les arguments de Monsieur **GUITET** et qu'il est incompréhensible d'avoir laissé s'installer une telle activité. M. le **Maire** répond que pour s'opposer au permis de construire, il faut des outils juridiques, qu'en l'occurrence, il n'avait pas d'éléments permettant son refus. Monsieur Bruno **CAPDEVIELLE** fait observer que le projet CARREFOUR a bien été refusé. M. le **Maire** indique

que le projet Carrefour a été refusé par la CDAC sept voix contre et une seule voix pour. Il souligne par ailleurs s'être effectivement abstenu en CDAC sur le projet « L'Heure du Marché ».

Monsieur Denis **MARECHAL** fait remarquer que si la société « stockomani » se déplace dans les nouveaux locaux de la zone des ormeaux, des nuisances en matière de circulation et de stationnement sont à craindre. M. le **Maire** indique que ce dossier fera l'objet d'examen par tous les services concernés, lors de son instruction.

Monsieur Vincent **DUBOY** demande la suite réservée au dossier de l'accès nord d'Angoulins. M. le **Maire** rappelle le contexte et la convention signée par les différents partenaires ; les travaux seront réalisés à l'été 2017. Il indique qu'il sera vigilant sur la poursuite du projet d'échangeur, essentiel pour le territoire. Il précise par ailleurs, que la restructuration de la zone commerciale est en cours de programmation au sein de la CDA.

Monsieur Denis **BROWNE** signale que le magasin « l'heure du marché » est à l'image de la société « grand frais » qui a déjà implanté environ 800 points de vente, l'objectif est de donner envie aux gens de faire leur marché, de valoriser des commerces de qualité.

Madame Bérangère **GILLE** précise qu'elle a eu un entretien avec le président de l'association des commerçants à ce sujet, il a précisé que les commerçants avait connu une baisse les premiers jours d'ouverture de « l'heure marché ».

Madame Hélène **PIGEONNIER** aborde le droit de préemption urbain de la CDA, ce dispositif est toujours existant à travers les compétences communautaires.

Le conseil municipal :

- PREND NOTE** du projet de révision et de modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

### **III – PATRIMOINE**

#### **6 - Pôle Santé : vente d'un terrain communal à la SCIA « pôle santé Angoulins »**

M. le **Maire** rappelle le projet de création d'un pôle santé sur la commune qui permettra à plusieurs professionnels (médecin, pharmacien, dentiste, kinésithérapeute,...) installés dans des locaux peu accessibles, en centre bourg, de maintenir et développer leurs activités et d'offrir ainsi un service de qualité, essentiel aux habitants d'Angoulins et des communes environnantes.

Ce projet structurant pour la commune, renforcera l'attractivité du centre bourg et confortera un équilibre vital face à la zone d'activités économiques. Son implantation, qui intégrera des places de stationnement adéquates, est prévue sur le terrain annexe au terrain de football, équipement sportif qui a vocation à être transféré dans un secteur réservé à cet usage.

Par délibération du 29 juin 2015, le Conseil municipal a entériné la procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme, validé par la Conseil communautaire de l'Agglomération de La Rochelle, le 9 juillet 2015, qui a pour objectif de déplacer sur un même terrain une servitude de mixité sociale définie dans l'actuel PLU et instituée au titre de l'article L. 123-2 b du code de l'urbanisme, afin de permettre la réalisation d'une maison de santé pluri professionnelle.

Monsieur le **Maire** signale que le terrain concerné a fait l'objet d'une procédure liée à sa domanialité publique, en deux décisions du conseil municipal : la désaffectation matérielle lors de la séance du 14 décembre 2015 puis le déclassement formel du domaine public au domaine privé lors de la séance du 21 Mars 2016, conformément aux Dispositions (des articles L. 2111- 1 et L 2111-2, 2141-1, L 3111-1, L 3112 – 1 et suivants,) du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et de l'article L 1311-1 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le **Maire** précise que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens de la commune conformément à l'article L 2241- 1 du code général des collectivités territoriales et qu'il a toute liberté pour décider de la vente d'un terrain appartenant au domaine privé communal.

Il indique que les services de la Direction Générale Finances Publiques DGFIP saisis, ont établi une première estimation sous la forme d'avis des domaines, le 27 juillet 2015 au prix de **122 €** le mètre carré puis une seconde, le 11 juillet 2016, fixant la valeur vénale du bien au montant de **340 000 €** (trois cent quarante mille euros) : parcelle nouvellement cadastrée section AA n° 575 (anciennement AA 90 p) destinée au projet, d'une surface de 3 189 m<sup>2</sup>.

Après échanges avec les représentants de la société SCI A dénommée « Pôle santé d'Angoulins » et compte-tenu du projet et des garanties présentés, Monsieur le **Maire** propose au conseil municipal de vendre le terrain section AA 575 au prix de **122 €** le mètre carré, soit un montant total de **389 058 €** (trois cent quatre-vingt-neuf mille cinquante-huit euros ) hors taxes et frais, pour une superficie de 3 189 m<sup>2</sup> .

Il fait part à l'assemblée des statuts de la SCI A Pole santé d'Angoulins et du cahier des charges préalable, promesse de vente et commente les principales dispositions.

Un débat s'engage.

Monsieur Bruno **CAPDEVIELLE** s'interroge toujours sur le faible prix de la vente, il considère que ce sont des commerces et que le prix de négociation doit être calqué sur les ventes commerciales.

M. le **Maire** répond que le pôle santé est un service public assimilé, il existe une prise en charge de ce secteur par la puissance publique. Il rappelle que la pharmacie doit partir à court terme et que cette activité revêt un caractère d'intérêt général pour la population. Il n'est pas question de spéculation. Monsieur Bruno **CAPDEVIELLE** insiste sur la notion de prix réel du terrain. Monsieur Gérard **CEZARD** indique que certaines communes agissent en qualité de pilote de l'opération et assurent ainsi la maîtrise d'ouvrage en mettant à disposition des espaces bâtis. M. le **Maire** rappelle que les locaux existants sont inadaptés et pour certains, inaccessibles pour les personnes à mobilité réduite.

Madame Hélène **PIGEONNIER** souligne que la plupart de lieux occupés par les praticiens seront reconvertis et donc monnayables. M. le **Maire** confirme le départ de la pharmacie à la fin de l'année 2017.

Madame Hélène **PIGEONNIER** demande si un accès est prévu chemin de Toucharé. M. le **Maire** indique que des accès sont prévus à la fois pour les véhicules, cycles et piétons.

Monsieur Alain **MORISSET** souhaite savoir la signification du carré sur le plan de masse, il lui est répondu que c'est l'ancien terrain de handball.

Madame Soline **LAILLET** fait observer que le cout d'aménagement doit être conséquent, notamment le poste raccordement voirie réseaux divers.

Monsieur Denis **BROWNE** demande la destination des locaux en cas de vente, M. le Maire répond qu'ils resteront dans le champ médical, en conformité avec le futur PLUi.

Monsieur Vincent **DUBOY** tient à apporter une précision sur la position des minorités, les élus ne sont pas contre le projet de santé mais contre le prix arrêté de vente du terrain qu'ils considèrent trop faible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **DECIDE** la vente du terrain privé communal référencé AA n°575, à la société SCI A « pôle santé d'Angoulins » au prix de 122 € le mètre carré, soit un montant total de **389 058 € hors taxes et frais;**

- **VALIDE** les conditions de vente à travers le cahier des charges, promesse de vente,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer l'acte notarié se rapportant à cette transaction,
- **CHARGE** Maître **AUDIBERT**, Notaire à Chatellaillon-Plage, d'accompagner la Commune dans cette affaire

VOTE

POUR : 19

ABSTENTIONS : 6

## **IV – VIE ASSOCIATIVE**

### **7 - Salles municipales : tarifs et conventions**

Madame Bérangère **GILLE**, *adjointe déléguée des associations*, informe le conseil municipal que les tarifs de location de salles et équipements communaux ont été réévalués pour l'année 2016. Elle précise que compte-tenu des besoins exprimés par les associations mais aussi les particuliers, il convient d'examiner la possibilité de mettre à disposition les salles Giraudeau et Espace Gambetta.

Elle présente donc un tableau indiquant les nouvelles propositions de location de salles communales et de convention entre la commune et les associations et particuliers. Elle précise que le montant de location serait de 85 € pour une journée et de 42.5 € pour la journée supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** les montants de la location des salles ainsi proposés,
- **VOTE** les conditions de mises à disposition des salles.



TYPE DE LOCATION		SALLE EUROPE		SALLE JEAN MONNE T	SALLE POLYVALENTE		ESPACES GIRAUDEAU et GAMBETTA		
		1 jour	par jour suppl.	La journée	1 jour	par jour suppl.	1 jour	par jour suppl.	
Association angouloise	<u>Manifestations avec participation</u> Soirée dansante Repas Exposition Spectacle Conférence Loto Concours	82.50 €	55 €	/	132 €	75 €	42,50 €	21,00 €	
	Association extérieure	Assemblée générale et réunion	275 €	165 €	82.50 €	550 €	330 €	/	/
		Manifestation à but lucratif	440 €	220 €	/	660 €	440 €	/	/
	Particulier angoulois		165 €	82.50 €	44 €	286 €	165 €	85 €	42,50 €
	Particulier extérieur		330 €	165 €	/	550 €	275 €	/	/
	Comité d'entreprise		440 €	220 €	/	660 €	400 €	/	/
Parti politique (hors réunion publique)		137.50 € / H		71.50 € /H	220 € /H		/		

CAUTION EN CAS DEGRADATIONS	660 €	660 €	660 €	660 €
CAUTION DE NON NETTOYAGE	165 €	165 €	165 €	165 €

Types d'occupations	SALLE EUROPE	SALLE JEAN MONNET	SALLE POLYVALENTE	ESPACES GIRAUDEAU et GAMBETTA
<b>ASSOCIATIONS ANGOULINOISES</b>	GRATUITÉ			
Conventions annuelles des installations municipales				
Compétition Stages Entraînements Répétitions	GRATUITÉ			
Réunion interne de l'association Assemblée générale, Réunion de bureau, Galette Vin d'honneur...	GRATUITÉ			
Bal Conférence Exposition Spectacle à entrée gratuite Fête nationale ou traditionnelle	GRATUITE			
Manifestations à but lucratif	GRATUITE UNE FOIS PAR AN			
<b>AUTRES ASSOCIATIONS</b>	GRATUITÉ			
reconnue d'utilité publique à but humanitaire, d'entraide ou de solidarité organisant des manifestations conjointement avec la commune (ou par des partenaires reconnues de celle-ci.)				

## **V- ENFANCE JEUNESSE**

### **8 Jeune public : Projet P (art) cours - convention partenariat entre la ville La Rochelle/commune**

Madame Catherine **LEPESANT**, *Adjointe déléguée à l'enfance jeunesse*, indique que la Ville de La Rochelle a développé le dispositif P (art) cours afin de favoriser l'accès des enfants et des jeunes, aux arts et à la culture. Il prend appui sur les parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) préconisés par les ministères de l'éducation nationale et de la culture. Les principaux objectifs recherchés du P (art) cours se décomposent ainsi:

- Sensibiliser le plus grand nombre d'enfants et de jeunes
- Développer la capacité d'analyse et de création du jeune public
- Impliquer le cercle familial dans la démarche
- Favoriser la diversité et l'équité de l'offre culturelle de la ville
- Mobiliser les ressources culturelles locales

Ce dispositif est décliné en séances de sensibilisation artistique et culturelle, qui se dérouleront de novembre 2016 à juin 2017, pour une durée globale comprise entre 3 h à 15 h et concernant les périodes de temps scolaire.

Elle communique la convention type entre la Ville de La Rochelle et la commune d'Angoulins fixant les modalités du partenariat.

Un débat s'instaure.

Monsieur Bruno **CAPDEVIELLE** demande combien d'enfants sont concernés par ce projet et si c'est un dispositif en plus des Temps d'Activités Péri-scolaires. Madame Catherine **LEPESANT** répond qu'une trentaine d'enfants participeront soit sur la période scolaire soit sur la période de vacances, en fonction de la structure qui accueillera, les Ecoles ou le centre de loisirs. Monsieur Bruno **CAPDEVIELLE** souhaite savoir si les autres enfants pourront en bénéficier. Madame Catherine **LEPESANT** espère que cette expérience pourra se poursuivre sur les années à venir.

Madame Hélène **PIGEONNIER** demande si le dispositif PRE Projet de Réussite Educative est toujours existant ou bien si ce nouveau projet le remplace. Madame Catherine **LEPESANT** répond que les deux dispositifs sont toujours en place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADHERE** au dispositif P(art) cours,
- **ENTERINE** les termes de la convention entre les deux collectivités
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire

### **9 – Restauration municipale : marché public denrées alimentaires projet « bio et local »**

Madame Catherine **LEPESANT**, *adjointe déléguée à l'enfance jeunesse*, indique que le service de restauration municipale est soumis à la réglementation en matière de commandes publiques, l'enveloppe budgétaire affectée à la fourniture de denrées alimentaires s'élevant à 58 000 € annuellement. Elle informe que le marché public actuel a été mis en place pour une période de trois années, et s'achève à la fin de l'année 2016. En conséquence, il convient de procéder à une nouvelle

consultation, c'est pourquoi l'équipe municipale, conscients des enjeux liés à l'alimentation, a mené une réflexion sur la poursuite d'une restauration de qualité, respectueuse de l'environnement.

Après examen du contexte de la restauration collective, le choix se porterait sur l'introduction de manière significative de produits biologiques et le développement d'approvisionnements locaux. En effet, l'objectif serait de promouvoir les achats « biologique et local », par le choix des fournisseurs en privilégiant les circuits courts tout en assurant la fourniture de produits de première fraîcheur. Elle complète en proposant l'introduction d'un repas complet « bio » chaque semaine.

Cette démarche consisterait à adapter le plan alimentaire en fonction de la saisonnalité des produits. Pour faire face à ce changement, la collectivité serait accompagnée par une professionnelle nutritionniste qui conseillerait les personnels dans l'élaboration des repas.

Elle présente quelques chiffres sur la restauration municipale. Le nombre de repas servis est en légère hausse à la rentrée scolaire dernière. En 2015, 38 800 repas ont été comptabilisés soit un équivalent de 220 repas journaliers. Le coût moyen annuel du prix des denrées alimentaires est stable passant de 1,43 € en 2012 à 1.46 € en 2015. Le prix de revient d'un repas est estimé à 6.30 € en 2015 et inclut l'ensemble des frais de fonctionnement (Les fluides, la maintenance, le personnel,...)

Il est rappelé à l'assemblée que conformément aux articles L 2122-22, et L 2122-23, le Conseil Municipal a donné délégation à **Monsieur le Maire**, lors de sa séance du 22 avril dernier, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite d'un montant fixé au seuil de 90.000 € H.T.

Un débat s'engage.

Madame Hélène **PIGEONNIER** demande si la commission « menus » existe toujours et si c'est le cas elle souhaiterait connaître la prochaine date de réunion, Madame Catherine **LEPESANT** confirme qu'un groupe de travail se réunit régulièrement pour examiner les repas. Elle précise qu'effectivement, plusieurs sujets seront présentés aux membres de la commission « Enfance Jeunesse » bientôt.

Monsieur Vincent **DUBOY** évoque la démarche de mutualisation engagée par les intercommunalités. Effectivement, Madame Catherine **LEPESANT** précise que dans le cadre de cette démarche, les marchés à venir seront établis pour une année seulement, afin d'adhérer ensuite au dispositif initié par la CDA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** de la démarche projet « *bio et local* »
- **PREND ACTE** du lancement d'une consultation au titre de la restauration collective conformément aux règles de la commande publique et aux objectifs annoncés en matière de développement durable.

## **VI – QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Vincent **DUBOY** s'interroge sur le manque de fleurissement en centre bourg. M. le **Maire** répond que c'est un choix de l'équipe municipale. Il complète en informant que le traitement chimique des espaces verts a été exclu des techniques d'entretien et que le nettoyage nécessite plus de temps.

Madame Hélène **PIGEONNIER** souhaite savoir si la collecte de la taxe sur les campings cars est satisfaisante. M. le **Maire** répond la période de perception est terminée et que ce dispositif mis en oeuvre par le policier municipal, a été bien accueilli.

Madame Hélène **PIGEONNIER** demande quelles mesures de sécurité ont été prises pour les Ecoles dans le cadre du plan vigipirate. M. le **Maire** signale qu'une réunion s'est déroulée avec les différents partenaires, que dans le respect des directives, le principe retenu est d'éviter toute forme d'angoisse ; des mesures de prévention ont été arrêtées, chaque Directrice a établi un Plan Particulier de Mise en Sécurité, un exercice sera organisé au cours du mois de novembre au sein des Ecoles.

Madame Michèle **BABEUF**, s'exprimant au nom des Elus de la minorité, considère que les articles parus dans la dernière lettre'infos ont un caractère politique. Madame Hélène **PIGEONNIER** souligne le décalage entre les dates de rédaction et de publication des articles. M. le **Maire** fait observer que les articles publiés dans la lettre retraduisent des éléments factuels. Pour le Mag'Infos, il indique être prêt, si les minorités ont besoin de plus de temps pour rédiger leurs articles, à réexaminer les délais de dépôt de ces contributions. L'essentiel étant de privilégier le débat démocratique.

Tous les sujets étant épuisés, la séance a été levée à 22 h 10.

Daniel VAILLEAU	Maire	
Bérangère GILLE	Première Adjointe	
Gérard CEZARD	Deuxième Adjoint	
Pascale DAVID	Troisième Adjointe	
Catherine LEPESANT	Quatrième Adjointe	
Nicolas BAIDARACHVILLY	Cinquième Adjoint	
Jean-Pierre CARDIN	Sixième Adjoint	
James FLAESCH	Septième Adjoint	
Jacqueline FUMOLEAU	Conseillère Municipale	
Alain MORISSET	Conseiller Municipal	
Denis BROWNE	Conseiller Municipal	
Pascal LAFFARGUE	Conseiller Municipal	
Pascal OLIVO	Conseiller Municipal	
Nathalie PICHOT	Conseillère Municipale	
Soline LAILLET	Conseillère Municipale	
Sophie BEAUCHAMPS	Conseillère Municipale	
Olivia EYCHENNE	Conseillère Municipale	
Valérie CEZARD-CITHAREL	Conseillère Municipale/Secrétaire	
Jean-Marie GIRARD	Conseiller Municipal	
Vincent DUBOY	Conseiller Municipal	
Bruno CAPDEVIELLE	Conseiller Municipal	
Denis MARECHAL	Conseiller Municipal	
Michèle BABEUF	Conseillère Municipale	
Hélène PIGEONNIER	Conseillère Municipale	